

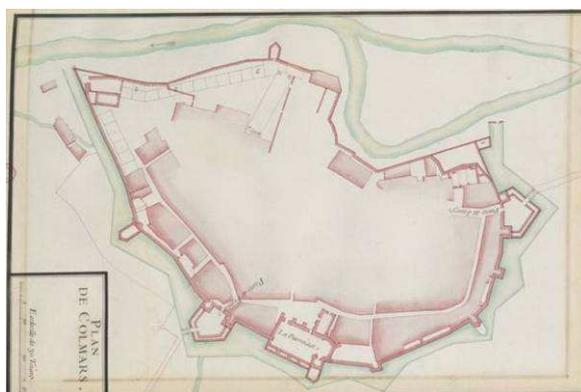
Colmars

Type : enceinte urbaine et forts détachés

Ingénieurs : Sébastien Le Prestre de Vauban, Antoine Niquet, Guy Creuzet de Richerand

Département / Région : Alpes de Haute-Provence, Provence-Alpes-Côte d'Azur

Coordonnées : 44°10'56" N ; 6°37'38" E



« Colmars, plan de 1693 », in *Recueil des plans des places du Royaume, divisé par provinces*, faits en l'an 1693, s. l., 1693, vol. 2, pl. 11, gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France.

Colmars de l'Antiquité au XVI^e siècle

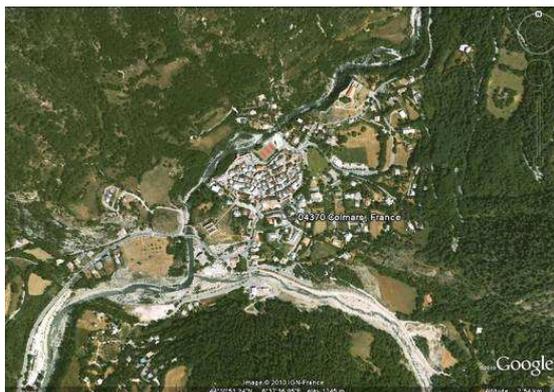
Ville fondée par les Romains sous le nom de *Collis Martis*, Colmars (ou Colmars-les-Alpes) n'est encore qu'un village lorsqu'il reçoit ses premières fortifications en 1382, suite au rattachement du village voisin d'Allos au Duché de Savoie. Une première restauration de cette enceinte est réalisée sous le règne de François I^{er} qui élève le village au rang de ville en 1527. À cette occasion, les deux portes sont réparées et le reste de l'enceinte est équipé de barbicanes et mâchicoulis.

Colmars au XVII^e siècle

En 1692, suite à l'entrée du Duché de Savoie dans la Ligue d'Augsbourg, Louis XIV charge Vauban de revoir le système défensif de la ville. Celui-ci délègue sur place les ingénieurs Niquet et Richerand. Le premier restaure l'enceinte médiévale et lui ajoute cinq tours bastionnées. Richerand, de son côté, édifie deux forts détachés en amont et en aval de la ville le long du Verdon. Le fort du Calvaire au sud, actuel fort de France, est réalisé en 1693 et le fort Saint-Martin, actuel fort de Savoie, en 1695. En 1700, Vauban se rend sur place et critique la construction des deux forts. Il élabore de nouveaux plans pour la défense de la ville qu'il n'aura pas le temps de mettre en œuvre.

Du traité d'Utrecht au XX^e siècle

En 1713, le traité d'Utrecht déplace la frontière franco-savoyarde et relègue Colmars en seconde ligne. À partir de la fin du XVIII^e siècle, l'enceinte est progressivement abandonnée et investie par les habitants qui occupent les chemins de ronde et ouvrent des portes et des fenêtres sur l'extérieur. Les dernières garnisons quittent la ville entre 1920 et 1930.



Vue aérienne de Colmars, Google Earth, 25/07/2010.

État actuel

Les remparts urbains et les deux forts ont été conservés intacts et sont classés au titre des Monuments historiques depuis 1923. Depuis la fin du XIX^e siècle, la ville s'est ouverte au tourisme avec l'apparition des premières stations de sports d'hiver et d'alpinisme dans la région. La création du parc national du Mercantour a accru le rôle de Colmars comme ville d'accueil pour le tourisme de randonnée. L'enceinte urbaine est en accès libre toute l'année, tout comme le fort de Savoie en période estivale. Le fort de France ne se visite pas. Si l'œuvre de Vauban à Colmars est minime, ce site permet de mesurer et d'étudier la transmission de sa pensée aux autres ingénieurs de son époque.

Orientation bibliographique

BERTRAN DE BALANDA (S.), « Colmars-les-Alpes, Le Frioul, Martigues : trois sites fortifiés, trois ouvertures différentes pour le XXI^e siècle » in *Vauban et ses successeurs en Provence Occidentale*, Paris, 2009, p. 23-52.

BORNECQUE (R.), FAUCHERRE (N.), *La route des fortifications dans les Alpes*, Paris, 2006.

BORNECQUE (R.), *Vauban et les Alpes*, Saint-Léger-Vauban, 1995.

JOSEPH (O.), *Colmars et ses fortifications au temps de Vauban*, Colmars, 2013.